

Des bois traités pour durer...



RETENUES DE TERRE BERGES, SOUTÈNEMENT

B+



La garantie d'un bois durable



La marque CTB-B+ atteste de la durabilité des bois pour les durées de vie attendues, conformément aux exigences de la norme NF B 50-105-3

Un process adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

La seule utilisation d'un produit de traitement certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

DUREE DE VIE ET GARANTIE : comment s'y retrouver ?

Une durée de vie attendue définit la durée d'utilisation des pièces de bois employées pour un même usage. Cette durée est largement dépendante des conditions d'utilisation et de la qualité de la mise en œuvre des bois traités.

Une garantie contactuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.

Une efficacité confirmée

Un bois traité CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, aquatique, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

Les fiches de données environnementales et d'analyse de cycle de vie pour les bois certifiés CTB-B+ sont disponibles sur la base INIES (INIES.fr).

Les bois traités CTB-B+ sont repris en déchetterie selon la réglementation en vigueur.

L'utilisation raisonnée de produits de traitement certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

Modèle d'attestation de traitement préventif

L'apposition du logo confirme la certification du bois

ATTESTATION de TRAITEMENT PREVENTIF N° 01702
Suivant NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 335	1	2	3.1	3.2	4	4 SP
Rétentions						
Traitement contrôlé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

France métropolitaine : France métropolitaine et DOM :
Traitement antitermites : Traitement anti-blau en service :

Nom du client :
N° et date de la facture :
Références du lot :
Essences de bois :
Procédé de traitement :
Produit utilisé :
Fabricant :

Doit être certifié CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+ atteste de la qualité de la prestation

RETENUES DE TERRE BERGES, SOUTÈNEMENT

En partie enterrés, ce sont des ouvrages d'aménagements paysagers. Ils sont destinés à retenir de la terre, des remblais tels que jardinières, terrasses, berges, talus...

Le bois permet une adaptation aisée aux diverses topographies (pose simple et rapide même en cas de modifications).
Les produits utilisés sont par exemple des bois ronds ou sciages.



Performances

Du fait de leur implantation dans le sol, ces bois sont en classe d'emploi 4. Les durées de vie attendues sont variables en fonction des aménagements.

Les bois ronds et sciages traités selon les spécifications de CTB-B+ pour une utilisation en classe d'emploi 4 sont sûrs pour une utilisation en classe d'emploi 4.

Les durées de vie attendues sont d'au moins 10 ans.

Pour des durées de service importantes ou circonstances spéciales, **le traitement à la rétention « Sp »**, pour la classe d'emploi 4 prévue dans la certification CTB-B+, confère une **protection renforcée**.



Pose

Les bois traités CTB-B+ assurent la durée de vie de ces ouvrages.

Pour les pérenniser, il convient de :

- proscrire tout usinage postérieurement au traitement
- mettre en place un drainage adapté sur la partie hors sol et en contact avec les remblais
- éviter les rétentions et pièges à eau sur la partie hors sol
- s'assurer également d'un drainage adapté du pied dans le cas de scellement béton de la partie enterrée
- proscrire la pose de géotextile non tissé au contact direct du bois

Dans tous les cas, la conception doit assurer la stabilité mécanique de l'ouvrage.



Entretien

Un bois traité CTB-B+ ne nécessite pas d'application de produits complémentaires pour en assurer la durabilité.

Son entretien esthétique peut être réalisé par un nettoyage régulier par brosse et/ou au jet d'eau (déconseillé à haute pression). Les blessures mécaniques occasionnées par les opérations de débroussaillage doivent être traitées par un produit adapté pour cet usage.

Professionnel du traitement du bois,
le titulaire CTB-B+ vous apportera
tous les conseils nécessaires.

CTB-B+
apporte
la longévité
des bois traités

Classes d'emploi universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas pour autant de son aptitude à l'usage. Pour une même classe d'emploi, les exigences de traitement peuvent être très différentes selon les pays.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'imprégnabilité (capacité à retenir le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation	
		Autoclave	Trempage
1	Bois d'intérieur - Entièrement protégé des intempéries, non exposé à l'humidification		X
2	Bois d'intérieur et d'extérieur abrités - Protégé des intempéries, humidification occasionnelle non persistante (condensation)	X	X
31	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente sur des périodes courtes. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	X
32	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	
4	Bois d'extérieur en contact avec le sol ou support à humidification récurrente, ou immersion dans l'eau douce, ou conception induisant une rétention importante d'eau, ou humidification très prononcée induite	X	



Retenue de terre (4)

NB : Schéma indicatif. Proscrire au niveau des remplis toute terre chargée de matières organiques ou souillées.

LÉGENDE
Élément de classe 4



Testez vos connaissances avec le Quiz sur www.ctbbplus.fr



La certification de services CTB-B+ est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00